

La part des femmes dans les conseils municipaux en 2019

Cette publication s'accompagne d'une étude sur la part des femmes dans les conseils communautaires (BIS n°132)

Toutes tailles de communes et toutes fonctions confondues (maires, adjoints, autres conseillers), la part des femmes dans les conseils municipaux en janvier 2019 est de 39,9 %. Parmi les communes de moins de 1 000 habitants, pour lesquelles la parité des listes présentées n'est pas obligatoire, cette proportion est inférieure (34,5 %).

Plus on s'éloigne de la fonction de maire, plus les fonctions sont occupées par des femmes : 17 % de femmes parmi les maires, 29 % parmi les premiers adjoints, 38 % pour les seconds adjoints et 43 % parmi les autres adjoints et conseillers.

Plus la commune est grande, plus c'est un homme qui la dirige, mais plus il y a de femmes parmi les autres membres du conseil.

Les disparités géographiques sont faibles. Il y a un peu moins de femmes dans les conseils municipaux des communes du nord et de l'est du pays et en Corse, et un peu plus en Bretagne, sur la côte atlantique et sur la côte méditerranéenne.

À partir de 40 ans, la proportion de femmes diminue avec l'âge des conseillers municipaux.

La législation qui s'impose aux collectivités a évolué : l'alternance obligatoire d'un homme et d'une femme dans la présentation des listes électorales aux élections municipales s'appliquait en 2008 aux communes de plus de 3 500 habitants, et s'applique depuis 2014 à celles de plus de 1 000 habitants. Toutes communes confondues, la part des femmes dans les conseils municipaux en janvier 2019 est de 39,9 % (tableau 1).

Tableau 1 - Proportion de femmes dans les conseils municipaux, selon la taille de la commune et la fonction occupée

	Taille des communes	en %
Conseillers municipaux	Toutes communes	39,9
	moins de 1 000 hab.	34,5
	1 000 hab. ou plus	46,8
dont : maires	Toutes communes	16,9
	moins de 1 000 hab.	17,8
	1 000 hab. ou plus	14,4
: adjoints et conseillers	Toutes communes	41,7
	moins de 1 000 hab.	36,1
	1 000 hab. ou plus	48,2

Source : RNE 2019 ; Ministère de l'Intérieur.

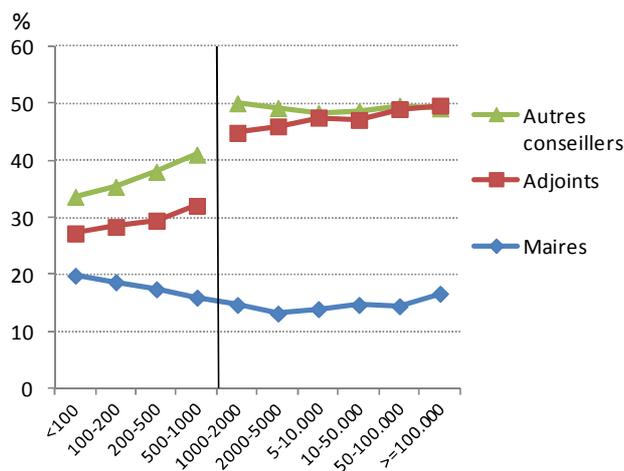
En dessous de 1 000 habitants la parité n'est pas assurée : 34,5 % de femmes

Au dessus de 1 000 habitants, la parité est presque atteinte, mais pas tout à fait : certaines communes nouvelles de plus de 1 000 habitants sont en fait issues du regroupement de plusieurs communes de petite taille, où la parité n'était pas assurée. Par ailleurs, la composition d'un conseil issu de plusieurs listes paritaires n'aboutit pas forcément à un conseil strictement paritaire (selon le sexe des têtes de liste et le nombre des membres des conseils).

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la proportion de femmes dans les conseils est en revanche nettement inférieure à 50 % (graphique 1 et tableau 1). En 2019, la parité n'est atteinte ou dépassée que dans une sur huit de ces communes.

Quand le maire est une femme, la proportion de femmes dans le conseil municipal est de 44 % (en y incluant la maire elle-même). Quand le maire est un homme, cette proportion n'est que de 39 %. L'écart est d'autant plus grand que la commune est petite, lorsque le conseil municipal est constitué d'un nombre réduit de personnes (graphique 2).

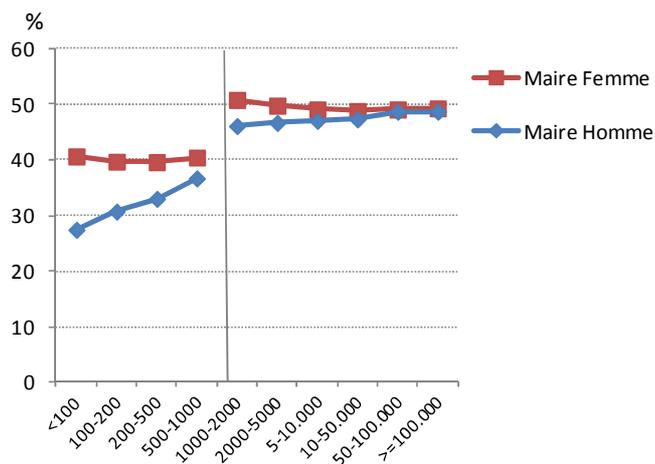
Graphique 1 - Proportion de femmes dans le conseil municipal selon la taille de la commune et la fonction occupée



Lecture : Dans les communes de moins de 100 habitants, la proportion de femmes parmi les maires est de 20 %.

Source : RNE 2019 ; Ministère de l'Intérieur.

Graphique 2 - Proportion de femmes dans le conseil municipal selon la taille de la commune et le sexe du maire



Lecture : Dans les communes de moins de 100 habitants dont le maire est une femme, la proportion de femmes dans le conseil municipal (en comptant la maire) est de 41 %.

Source : RNE 2019 ; Ministère de l'Intérieur.

Plus de femmes maires dans les petites communes

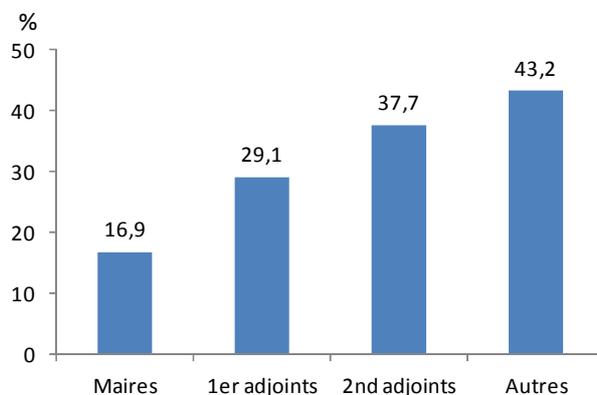
Plus la commune est grande, plus c'est un homme qui la dirige : les femmes représentent 20 % des maires dans les communes de moins de 100 habitants et seulement 14 % dans les communes de plus de 1 000 habitants (graphique 1 et tableau 1). Une exception pour les très grandes villes : parmi les 42 communes de plus de 100 000 habitants, il y a 7 maires femmes, soit 17 % (graphique 1).

À l'inverse de ce qu'on observe de manière générale pour la fonction de maires, plus une commune est grande, plus la part des femmes est importante parmi les adjoints et les conseillers (graphique 1).

Plus de femmes dans les fonctions les plus éloignées du maire

Plus on s'éloigne de la fonction de maire, plus les fonctions sont occupées par des femmes : 17 % de femmes parmi les maires, 29 % parmi les premiers adjoints, 38 % pour les seconds adjoints et 43 % parmi les autres adjoints et conseillers (graphique 3).

Graphique 3 - Proportion de femmes dans les conseils municipaux, selon la fonction occupée



Source : RNE 2019 ; Ministère de l'Intérieur.

Moins de femmes dans les conseils de l'est et du nord du pays et en Corse

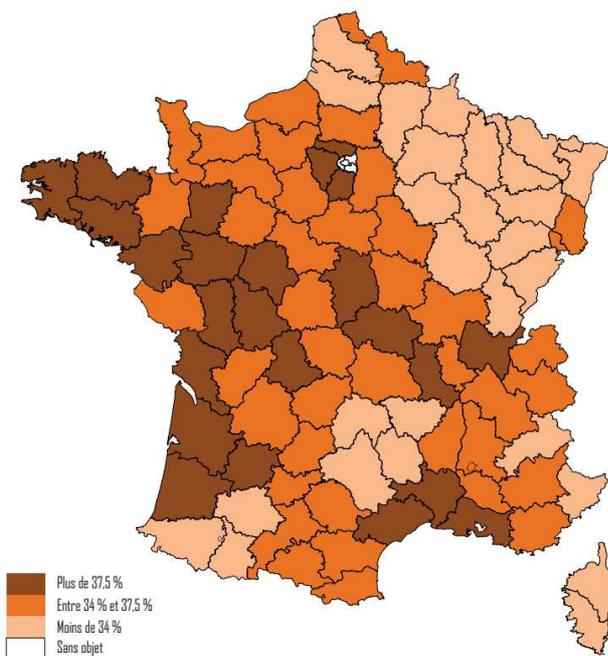
D'un département à l'autre, la proportion de femmes dans les conseils des communes de moins de 1 000 habitants varie de 29 % à 45 %. Elle est plus faible en Corse et dans les communes de l'est et du nord du pays, et plus forte dans les communes des départements qui bordent la mer (Bretagne, côtes atlantique et méditerranéenne, carte 1).

On ne retrouve pas cette géographie littorale pour la fonction de maire : la proportion de femmes maires est plus élevée en Île-de-France et dans les communes du Centre-Val de Loire (carte 2 et graphique 4). On retrouve en revanche, comme pour les adjoints et les autres conseillers, des proportions assez faibles de femmes parmi les maires de Corse, dans l'est et dans le nord du pays.

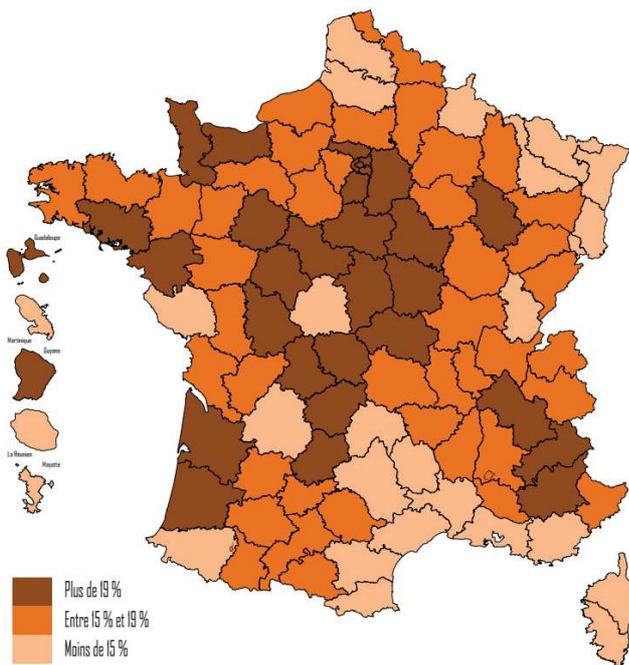
Dans les départements d'outremer, les communes sont plus grandes qu'en métropole et elles sont peu nombreuses. Les

proportions de femmes parmi les maires s'en trouvent beaucoup plus contrastées : 25 % en Guadeloupe et 4 % à La Réunion (*graphique 4*). Le très faible nombre de communes de moins de 1 000 habitants dans les DOM, voire leur absence dans certains départements, rend la comparaison avec la métropole impossible pour les autres membres du conseil municipal.

Carte 1 - Proportion de femmes dans les conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants

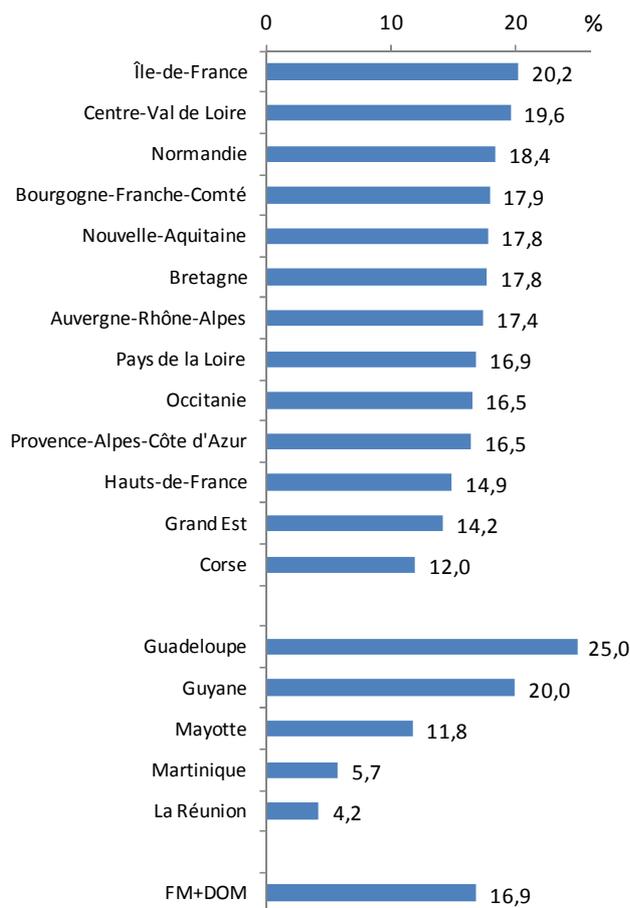


Carte 2 - Proportion de femmes maires



Source : RNE 2019 ; Ministère de l'Intérieur.

Graphique 4 - Proportion de femmes parmi les maires, selon la région des communes



Lecture : 20,2 % des maires des communes d'Île-de-France sont des femmes.

Source : RNE 2019 ; Ministère de l'Intérieur.

Plus de femmes parmi les jeunes élus

Dans les conseils municipaux, la répartition des femmes selon leur âge est très différente de celle des hommes. Parmi les rares élus de moins de 30 ans, la proportion de femmes est de 40 % (*graphique 5a*). Jusqu'à 40 ans, cette proportion augmente et culmine à 47 % parmi les élus de 35 à 40 ans. Ensuite, la proportion de femmes ne cesse de diminuer au fur et à mesure que l'âge augmente.

À partir de 50 ans, le nombre de femmes élues diminue tandis que celui des hommes continue d'augmenter (jusqu'à 70 ans) (*graphique 5b*). Effet d'âge ou effet de génération ? On le saura en observant sur plusieurs élections à venir si les femmes qui intégreront les conseils le feront selon l'actuelle répartition par âge (effet d'âge), ou si le renouveau se fera par les jeunes générations, ce qui généralisera alors progressivement les femmes parmi les élus plus âgés (effet de génération). La proportion

de femmes qui démissionneront, selon leur classe d'âges, influencera aussi cette statistique.

Quelle que soit la fonction (maire, adjoints, autres), la proportion de femmes dans les conseils municipaux selon l'âge des élus suit actuellement à peu près le même mouvement : augmentation de la part des femmes jusqu'à 45 ans, diminution ensuite (graphique 5c).

De ce fait, les femmes dans les conseils municipaux sont de deux ans et demi plus jeunes que les hommes : 53,9 ans pour les femmes et 56,3 ans pour les hommes en 2019. D'une région à l'autre, les moyennes d'âges des membres des conseils municipaux sont peu différentes des moyennes nationales, sauf pour Mayotte (41,2 ans pour les femmes et 45,9 ans pour les hommes) et la Guyane (47,6 ans et 50,8 ans). Les membres des conseils municipaux ont la moyenne d'âge la plus élevée en Provence-Alpes-Côte d'Azur : 56,4 ans pour les femmes et 59,1 ans pour les hommes.

Pour les maires, l'écart est quasiment le même (environ deux ans et demi), à des âges moyens plus élevés : 60,3 ans pour les maires femmes et 62,6 ans pour les hommes. Signes générationnels, les prénoms les plus fréquemment portés par les maires sont, de fait, Martine (2,7 % des femmes maires) et Michel (4,7 % des hommes maires).

Pour en savoir plus :

Les données des graphiques et des cartes sont disponibles en ligne au format Excel, sur le site du département des études et des statistiques locales de la DGCL, en pièce jointe au BIS.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-1>

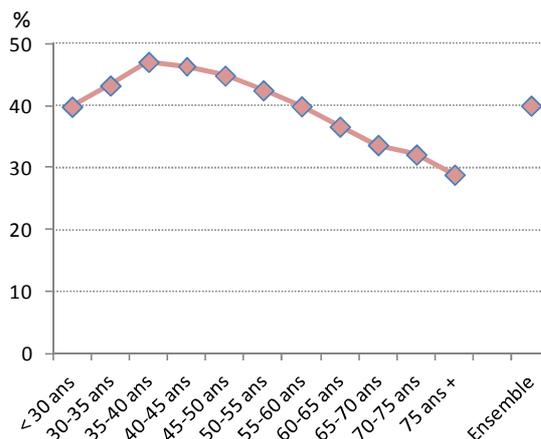
« La part des femmes parmi les élus locaux augmente », Bureau des élections et des études politiques (DMAT) et Département des études et des statistiques locales (DGCL), BIS n° 119, novembre 2017 - DGCL.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/bulletin-dinformation-statistique-bis-1>

« Collectivités locales en chiffres » - Chapitre 7. Mai 2018 - DGCL.

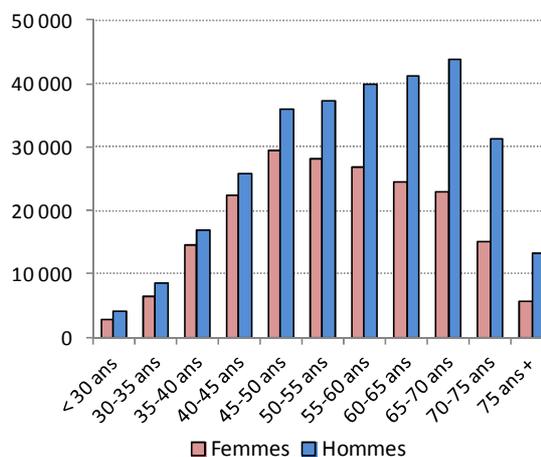
<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres>

Graphiques 5 - Hommes et femmes selon l'âge des membres des conseils municipaux
5a - En % de femmes



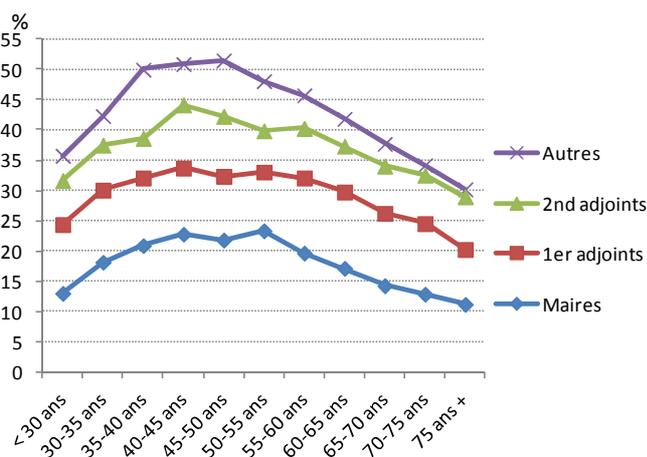
Lecture : 40 % des élus de moins de 30 ans sont des femmes.

5b - En nombre de femmes et d'hommes, selon l'âge



Lecture : Il y a 2.700 femmes et 4.200 hommes de moins de 30 ans dans les conseils communaux.

5c - En % de femmes, selon l'âge et la fonction occupée



Lecture : 24 % des 1ers adjoints de moins de 30 ans sont des femmes.

Source : RNE 2019 ; Ministère de l'Intérieur.